

Les programmes de LV 2^{nde}

Remarques générales concernant le préambule et l'architecture générale des différents programmes.

§ Nous formulons depuis plusieurs années la demande de **marquage des faits de langues** :

- en faits à reconnaître en compréhension écrite ou orale,
- en faits devant être maîtrisés en terme de production par l'immense majorité des élèves à l'issue de la classe concernée,
- en faits devant être entraînés dans la perspective d'une maîtrise postérieure ou
- en faits devant seulement être initiés dans la classe concernée.

Cet aspect entre maintenant timidement dans certains programmes et ne fait l'objet que d'une mention furtive en allemand, renvoyant chacun à son libre-arbitre dans ce domaine.

§ Les LV1 et les LV2 sont traitées de la même façon (cf. page 3 et 4) alors que les horaires sont différents et qu'il n'y a pas de module en LV2.

§ L'accès à l'autonomie des élèves est pour nous aussi un objectif essentiel mais elle ne saurait être décrétée. Elle doit être construite sous la conduite du professeur. L'exemple hollandais (cf. US mag n° 558) peut inspirer des inquiétudes.

§ Les programmes observent un silence sur **la conduite de la classe**, alors que nous avons souhaité qu'il disent un minimum de chose, ne serait-ce que pour garantir les enseignants contre les lubies locales de tel ou tel IPR – ou quand il s'agit de formation, qu'il préservent les stagiaires des convictions parfois très intégristes de certaines écoles de formateurs. Nulle mention par exemple dans certaines langues des modules ou des dédoublements. Ce n'est pourtant pas une mince affaire, compte-tenu des divergences fortes d'emploi du temps et de pratique d'un établissement à l'autre, quand ce n'est pas d'une classe à l'autre.

§ Quel sens donnent les concepteurs de programmes au mot « tâches » quand on connaît la perspective actionnelle du Conseil de l'Europe dont nous a informés Christian Puren qui écrit « La perspective actionnelle correspond à la prise en compte d'un nouvel objectif social lié aux progrès de l'intégration européenne, celui de préparer les apprenants à travailler, dans leur propre pays ou dans un pays étranger avec des natifs de différentes langues-cultures étrangères. Il ne s'agit plus de communiquer avec l'autre mais d'agir avec l'autre en langue étrangère.

La référence (page 6 du programme d'anglais) à l'utilisation de l'anglais permettant de « communiquer de manière efficace dans une langue authentique avec des interlocuteurs anglophones **ou non anglophones**, dans les circonstances de la vie personnelle ou professionnelle » ne va-t-elle pas dans le même sens ?

§ Il y a eu une commande forte du ministère sur le **travail interdisciplinaire**. Chaque programme y va de son couplet, même si c'est parfois de pure forme. La lecture des programmes culturels laisse d'ailleurs penser que cette préoccupation n'a pas été explorée à fond avec des disciplines comme l'histoire-géographie, les SES ou l'ECJS. Dans ce dernier cas, on aurait pu attendre quelque développement sur la prise de conscience de l'altérité au plan culturel tout comme la prise de conscience de l'altérité au plan linguistique contribue à la construction du français.

L'absence de référence au français (en dehors de l'utilisation du français en cours) correspond aussi à **la relative faible place faite à la réflexion sur la langue**. On ne peut que le déplorer quand des travaux récents (document ci-joint) insistent sur l'interaction en situation scolaire entre apprentissage d'une langue vivante et langue maternelle .

Concernant le domaine **des nouvelles technologies**, le point de vue soutenu paraît globalement assez raisonnable . On aurait pu attendre davantage d'exemples et d'illustrations. **Ce chapitre aurait pu être un chapitre commun aux LV** – puisque nouveauté, il y a – quitte à donner des indications plus précises dans chaque LV : la pratique des correspondances E-mail semble par exemple plus facile lorsqu'il y a échange, ce qui ne se pratique pas avec la même intensité dans les différentes LV pour des raisons le plus souvent objectives.

§ Concernant **la culture**, le cadre général paraît très artificiel. Il faudrait le juger à l'aune de ce qui se prépare pour les classes suivantes : après la ville, la région, puis le pays – une vision qui paraît a priori bien eurocentriste. Permettra-t-elle de faire le tour des questions fondamentales de telle ou telle culture ? Et puis, comment parler d'une ville spécifiquement sans la situer dans un ensemble plus vaste ? Certains thèmes avancés dans l'une ou l'autre LV paraissent à ce sujet fort ambitieux pour le niveau de seconde et on peut s'interroger sur leur pertinence interdisciplinaire à ce niveau, alors que les questions concernées arrivent au programme dans d'autres disciplines en 1^{ère} ou en Tle . Et une question n'est pas tranchée : s'agit-il d'un programme exhaustif et impératif, d'un programme indicatif dans lequel il convient de puiser une partie des éléments dans le souci – comme nous l'avons nous-même énoncé – d'éviter les répétitions d'une classe à l'autre, d'un programme d'exemples admettant des incursions dans des champs similaires et laissant donc à l'enseignant une plus grande liberté en fonction de ces centres d'intérêt, des relations de son établissement avec des établissements étrangers, etc.

§ Le préambule commun introduit une nouveauté en terme d'**objectifs** – qui ne semble pas faire l'unanimité puisque plusieurs LV jugent bon de rappeler leur attachement au triple-objectif. Il s'agit de l'objectif – second dans le texte – dit « éducatif » qui intègre l'objectif culturel et l'objectif intellectuel en y rajoutant deux éléments dont on pourrait longuement discuter pour savoir s'ils relèvent d'un objectif spécifique aux LV ou d'objectifs plus interdisciplinaires ou généraux.

Au lieu de situer le rôle des langues en matière d'interdisciplinarité, de méthodes et de technologies dans un ensemble plus vaste, on en fait un objet mal défini. Il est particulièrement important d'insister sur cette articulation, car sinon on va dans le sens d'un appauvrissement du rôle et du statut des LV.

§ En matière **d'expression orale**, le texte met l'accent sur la notion de résumé ou de restitution. C'est un retour à ce qui se faisait dans l'audio-oral. Qu'il faille rappeler **la nécessité de synthèses fréquentes** sur le mode discursif après des années de propagation des situations de communications propres au registre authentique de la communication orale n'est pas en soi une mauvaise chose, mais fallait-il jeter le bébé avec l'eau du bain ? : pas un mot sur tout ce qui a pu se faire depuis, travail en binôme, travail de groupe à partir d'informations différentes, registre du téléphone, etc., qui certes avaient été excessifs au moins dans le discours et la formation des maîtres mais avaient le mérite d'offrir des pistes un peu différentes de l'éternelle compte-rendu . Il ne faudrait pas que le balancier reparte complètement dans l'autre sens. En outre **le recours au mot « résumé » est dangereux** et fallacieux : il aboutit le plus souvent à une pratique qui loin de respecter l'intégralité d'un document ou d'un ensemble de documents, consiste à permettre aux élèves de n'en conserver que la partie qui leur convient en contournant habilement tout ce qui est nouveau et/ou fait

problème, y compris problème d'apprentissage. Bref on risque de retourner à des écueils connus.

On peut faire le même type de remarques concernant **l'expression écrite**. Alors qu'on nous parle de mise en texte sous des formes propres au registre de l'écrit (lettre, mél, article de journal, page de journal intime, etc.) pour le bac, tout ce registre – pas inaccessible pour des élèves de seconde – disparaît. Quand commence-t-on à les y préparer ? Là aussi, le balancier repart trop loin. Le terme de résumé pose le même problème que précédemment. La liste de tâches proposées se situe largement en dehors du communicationnel pour le coup. Cela manque de mesure : les élèves devront rédiger autre chose que des écrits d'imitation, ne serait-ce que s'ils participent à un échange.

§ Le paragraphe consacré à la **compréhension de l'écrit** paraît extrêmement ambitieux pour certaines LV, parfois en LV1, souvent en LV2 et totalement inadapté aux LV3. Il faudrait pour le moins y ajouter « selon les langues et si l'autonomie de l'élève le permet ».

On peut faire le même constat en ce qui concerne le deuxième paragraphe du 3^o), p.4. **Ce qui est dit en matière de recherche documentaire est parfaitement irréaliste** pour certaines LV et pour certains niveaux. On aurait par contre pu attendre un développement sur l'utilisation de certains outils : dictionnaires, CD-Roms, pages web, etc.

§ Le II, consacré à la grammaire et au lexique semble être essentiellement du remplissage : on n'y lit rien de spécifique ni de clair. On y redit des choses dites ailleurs. On peut-être globalement d'accord avec le couplet sur l'emploi du français.

La fin du paragraphe déplace en grande partie hors cours ce qui se faisait en cours de manière encadrée. Est ce une réponse à la baisse des horaires ? C'est de toute façon très –trop– ambitieux et laissera sans doute bon nombre d'élèves sur le carreau.

§ Rien n'est dit sur les supports, ou peu de choses, rien non plus sur la nécessité d'un « chaînage » et d'une intégration des différentes activités permettant le rebrassage nécessaire des faits de langue rencontrés tout en variant les perspectives et donc en évitant le sentiment d'éternel recommencement.

Conclusion

La convergence d'approches de ces nouveaux programmes nous semble une démarche qui va dans le bon sens. Elle pourrait contribuer à la revalorisation de la discipline Langues vivantes mais cette revalorisation passe nécessairement par une augmentation de l'horaire élève et un abaissement des effectifs.

Groupe Langues vivantes du SNES